



# Appel à projet

## «Goûts et couleurs d'ici»

L'Apag-W souhaite favoriser la mise en place d'activités pédagogiques, à destination des écoles situées en région wallonne, qui visent à sensibiliser les élèves à l'agriculture locale et à la consommation de produits locaux au sein d'une alimentation plus durable.

### 1. Pourquoi ?

Goûts et couleurs d'ici, c'est un appel à projet destiné à sensibiliser le monde scolaire au monde agricole pour :

- Recréer du **lien** entre les élèves - futurs consom'acteurs - et notre agriculture.
- Appréhender le **chemin** de la terre à l'assiette en circuit-court.
- Découvrir les atouts d'une **alimentation durable** basée sur la consommation de produits locaux peu transformés et de saison.
- Aller à la rencontre des **saveurs** issues de nos productions agricoles.

### 2. Comment ?

En proposant, en établissement scolaire, des ateliers, des animations, des activités ludiques...construits autour de la découverte d'une ou plusieurs productions agricoles locales que ce soit à travers la production, la transformation et/ou la dégustation.

La ou les productions agricoles seront considérées comme la **thématique** de l'animation qui :

- sera issue d'une ou des filières agricoles wallonnes\* et/ou modes de production (conventionnel, bio, qualité différenciée,...),

- servira de fil conducteur tout au long de l'animation et de la dégustation,
- sera adaptée en fonction de l'âge des enfants et des saisons si pertinent.

\* la production de lait, de fromages, de céréales, de pain, d'œufs, de fruits et légumes, de pommes de terre, l'élevage bovin, caprin, ovin, porc, la pisciculture, l'aviculture, l'apiculture ou encore la viticulture ou l'orge brassicole ne sont que tant d'exemples de thèmes possibles.

### 3. Pour qui ?

- Les Fermes pédagogiques de Wallonie reconnues par la Région wallonne et/ou encadrées par Accueil Champêtre en Wallonie ;
- Les Asbl et autres associations compétentes en matière d'animation et sensibilisation à l'agriculture et à l'alimentation durable ;

qui sont en mesure d'organiser des animations à caractère pédagogique au sein des écoles maternelles, primaires, secondaires, les CEFA, les hautes écoles ou encore universités situées en Wallonie.

### 4. Budget disponible ?

Le budget global disponible pour l'action est de **50.000 €**.

Le forfait global par bénéficiaire est de **maximum 6.000 € TVAC** repart de la manière suivante :

- **Maximum 800 € TVAC par implantation :**
  - **maximum 2 € TVAC/élève/implantation** pour l'achat de produits agro-alimentaires locaux tels qu'indiqués dans le [Guide d'achat](#). Le calcul du montant total sera fait sur base du nombre d'élèves inscrits dans les classes participantes ;
  - **maximum 200 € TVAC/animation**. Le calcul du montant total sera calculé sur le temps de l'animation et les frais tels que frais de déplacement, photocopies, préparation de matériel didactique.

Seuls les 10 projets les mieux cotés seront retenus pour l'octroi du subside. Si toutefois les 10 premiers projets retenus ne couvriraient pas les 50.000 € disponibles, d'autres projets pourraient être retenus.

### 5. Calendrier

Etape 1 : Soumission du projet et du budget pour validation/acceptation de l'inscription

- La demande d'inscription via le [formulaire « Google Forms »](#) et l'estimation budgétaire du projet via le fichier Excel doivent nous parvenir **entre le 7 octobre et le 22 novembre 2024**.

**ATTENTION, il vous est demandé une estimation du nombre d'animations sur la période 2025 via le fichier Excel. Cette estimation servira au calcul du montant octroyé et ne pourra être modifié.**

Etape 2 : Décision d'acceptation du projet et d'octroi du subside

- La **décision d'acceptation** du projet pédagogique et d'octroi du subside sera communiquée au plus tard **le 24 janvier 2025 par mail**.

Etape 3 : Réalisation des animations

- Les animations pourront se dérouler **du 27 janvier au 05 décembre 2025**.

**Un tableau reprenant les animations planifiées dans les écoles devra nous être envoyé selon les périodes renseignées ci-dessous afin de nous permettre d'évaluer le nombre d'animations réalisées.**

**Planning du 27 janvier au 31 mars : à rendre au plus tard pour le 7 février 2025.**

**Planning du 1 avril au 13 juin : à rendre pour le 28 mars au plus tard 2025.**

**Planning du 1 septembre au 05 décembre : à rendre au plus tôt le 30 août et au plus tard le 19 septembre 2025**

**Il vous est demandé de nous avertir le plus rapidement pour tout changement dans les plannings.**

## 6. Quels seront les critères à rencontrer ?

### Critères de recevabilité

- Le projet rentré et le budget estimé lors de l'inscription respectent les conditions budgétaires et le calendrier repris au point 4 et 5 du présent règlement.
- Lors de l'inscription, le bénéficiaire s'engage à ne bénéficier d'aucun double subventionnement pour les animations.
- Le projet est à destination d'établissements scolaires situés en Région wallonne.
- L'animation s'étale sur 2h sur place (arrivée/départ) et doit être organisée par classe (max. 1 classe/animation).

### Critères d'évaluation

Le projet sera évalué sur base de la description rendue dans le formulaire d'inscription.

- L'animation proposée dans le cadre du projet rencontre les objectifs globaux mentionnés au point I.

On évalue, ici, **le contenu** abordé.

Critères	Indicateurs	Points
L'animation concerne la mise en avant d'une ou plusieurs productions agricoles présentes en Wallonie.	La ou les productions agricoles mises en avant représentent <b>le fil conducteur</b> tout au long de l'animation. <i>La thématique choisie est continue de l'introduction à la conclusion.</i>	4
	La ou les productions agricoles abordées sont issues de <b>filières agricoles locales animales et/ou végétales</b> . <i>Afin de garantir une animation à caractère pédagogique, il est demandé de ne pas opposer mais d'expliquer les modes de productions des différents secteurs (conventionnel / bio / industriel / artisanal /...) ainsi que les régimes alimentaires (omnivore / flexitarien / végétarien / vegan /...).</i>	6
	La ou les productions sont abordées à travers <b>la production et/ou la transformation</b> en permettant de créer du <b>lien avec les métier de producteurs/agriculteurs/transformateurs</b> . <i>L'élève doit comprendre le rôle du producteur dans la mise à disposition de l'aliment pour le consommateur.</i>	6
	De plus, si celles-ci ont un <b>caractère saisonnier</b> , il est mis en avant lors de l'animation.	
	La ou les productions agricoles sont découvertes à travers une <b>dégustation conviviale (non obligatoire mais souhaitée)</b> . <i>L'élève découvre les goûts, odeurs, et bienfaits d'une cuisine maison à base de produits locaux peu ou pas transformés.</i>	2
	La ou les productions agricoles sont abordées dans le cadre d'une <b>alimentation équilibrée</b> . <i>La pyramide alimentaire ne doit pas pour autant être abordée mais une attention à la valeur nutritive des dégustations sera apportée.</i>	2
<b>Total contenu</b>		<b>20 points</b>

- L'(les) activité(s) proposée(s) dans le cadre du projet s'inscri(ven)t dans une dynamique de pédagogie active et selon un canevas prédéfini.

On évalue, ici, **la méthodologie pédagogique** mise en place lors de l'activité.

Critères	Indicateurs	Points
<b>Déroulement de l'introduction = phase de motivation</b>	L'introduction <b>donne du sens</b> dans le vécu des apprenants par rapport à la thématique. <i>Cette phase stimule et motive chacun des élèves à participer à la suite de l'animation.</i>	3 points
<b>Déroulement de l'activité = phase active</b>	L'activité est <b>pédagogique, ludique et participative</b> . <i>Une attention est portée à ce que chacun des élèves puissent être acteur de l'apprentissage dans un cadre sécurisé et amusant.</i> <i>Les méthodologies du type « ex cathedra » seront jugées insuffisantes.</i>	6 points
<b>Déroulement de la conclusion = phase d'évaluation</b>	La conclusion permet de : - percevoir si les élèves ont appréhendé la matière, retenu des éléments vécus ou appris et/ou - offre la possibilité aux élèves de réutiliser les éléments abordés dans leur vie quotidienne <i>Les méthodologies où l'animateur récapitule les choses abordées ne seront pas jugées suffisantes.</i>	3 points
<b>Adaptation au public cible</b>	L'activité est - soit adaptée à un public cible défini et cela est justifié par la méthode ou le niveau de complexité du sujet - soit variable en fonction des tranches d'âge et ces variantes sont explicitées dans l'inscription	3 points
<b>Total pédagogie</b>		<b>15 points</b>

- Le projet est mené par un candidat/acteur compétent en animation à propos de l'alimentation durable.

On évalue, ici, **l'expertise et la motivation** du bénéficiaire.

Critères	Indicateurs	Points
<b>Expertise sur base de l'expérience</b>	Le candidat renseigne de manière résumée le panel de : - publics cibles différents auxquels s'est déjà adressé le candidat (enseignement maternel, primaire, secondaire, supérieur, universitaire, CEFA, ...). - projets concernant l'alimentation durable déjà menés et les thématiques abordées.	2
<b>Motivation</b>	En quelques lignes, le candidat explicite : - ses valeurs partagées avec l'appel à projet qui justifient sa motivation à traiter d'une thématique agricole à l'école - le contenu et la méthodologie de son animation avec précision et respect des consignes renseignées.	3
<b>Total expertise</b>		<b>5 points</b>

Total maximal des points attribuables à un projet: **40 points**

Les projets sont jugés inadéquats si le total de leurs points attribués est inférieur à **30 points**.

Seuls les 10 projets les mieux cotés seront retenus pour l'octroi du subside.

## 7. Quand et comment rendre la déclaration de créance pour être remboursé ?

Le subside sera liquidé sur base de déclarations de créance envoyées par le bénéficiaire après la réalisation des animations.

Des déclarations de créance intermédiaires peuvent être renvoyées en cours d'année.

La déclaration de créance finale relative au projet doit être renvoyée à l'Apaq-W, pour **le 12 décembre 2025** au plus tard (de préférence par mail).

Pour l'envoi par email : [compta@apaqw.be](mailto:compta@apaqw.be). Veiller à ce que la taille des documents envoyés par email n'excède pas 6 Mo.

Pour l'envoi par courrier : Apaq-W, Service comptabilité, avenue Comte de Smet de Nayer 14, 5000 Namur.

- La déclaration de créance doit reprendre le montant des achats en produits agroalimentaires locaux et le forfait par animation/implantation et être accompagnée de toutes les preuves des dépenses acquittées (factures et preuves de paiement, ou tickets d'achats) et la liste des animations réalisées.
- Le numéro de référence attribué au projet doit figurer sur les différents documents et dans toutes les communications.
- La déclaration de créance doit clairement mentionner la date d'enregistrement en ligne du rapport d'activité (voir point suivant).

Une fois la déclaration vérifiée, l'Apaq-W procède au remboursement.

## 8. Quand et comment rendre le rapport d'activité ?

L'ensemble des documents (déclaration de créance, rapport d'activités, pièces justificatives...) doit être remis pour **le 12 décembre 2025** au plus tard ou en concordance avec les déclarations de créance intermédiaires.

Le rapport d'activités permettra d'identifier les pistes d'amélioration de l'animation mise en place par le porteur du projet ainsi que l'action Goûts et couleurs d'ici. Un modèle type à compléter sera fourni aux bénéficiaires.

Chaque classe participante sera invitée par le bénéficiaire à remplir un formulaire d'évaluation disponible via un QR Code.

## 9. Des questions ?

[goutsetcouleurs@apaqw.be](mailto:goutsetcouleurs@apaqw.be) - 081/33.17.00

